



Feuille d'information n° 3 – Gestion du trafic en Suisse (VM-CH)

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a non seulement transféré la propriété des routes nationales à la Confédération mais aussi la gestion du trafic. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2008, ce ne seront plus les cantons qui seront responsables de la gestion du trafic sur les autoroutes, mais bien la Confédération.

Un débit de plus en plus abondant et des routes de plus en plus encombrées

Le volume de la circulation sur les routes suisses ne cesse de croître. Entre 1990 et 2000, le nombre de kilomètres parcourus est passé de 50 à 58 millions. D'après les estimations de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), on peut prévoir, d'ici 2020, une augmentation du trafic sur les routes à grand débit de 25 à 30 %.

Les conséquences de la progression du trafic sont connues : plus de pollution sonore et atmosphérique, plus d'accidents, plus de bouchons et des trajets plus longs. En fait, tout le système de transports est à la merci d'une perturbation. L'outil rare et précieux qu'est la route ne deviendra que plus rare. C'est pourquoi, d'un point de vue économique, écologique et social, il convient de lutter contre cette évolution par des moyens appropriés. La gestion du trafic en est un, élémentaire.

La gestion du trafic comprend toutes les mesures qui favorisent une circulation fluide, calme, normale et sûre et qui rejette peu d'émissions.

Les quatre fonctions de la gestion du trafic sur le réseau des routes nationales :

Les spécialistes du trafic distinguent les quatre éléments de gestion suivants :

- Il y a **gestion du réseau** lorsque des goulets d'étranglement ou des obstacles temporaires impliquent une déviation du trafic.
- Il y a **gestion opérationnelle** ou **gestion d'axes** lorsqu'il est nécessaire d'assurer un flux régulier sur un tronçon donné.
- Il y a **régulation du trafic** ou **gestion des nœuds** sur les routes nationales lorsqu'il faut limiter le trafic en provenance ou à destination d'une route nationale afin d'assurer un flux régulier et la sécurité du trafic.
- L'**information routière** avertit les usagers de la route de goulets d'étranglement, d'obstacles ou de bouchons éventuels afin qu'ils puissent choisir l'heure, l'itinéraire, la destination et le moyen de transport leur permettant d'arriver à bon port.

Les informations : comment savoir ce qui se passe sur la route ?

Une condition essentielle pour garantir une bonne gestion du trafic est de savoir ce qui se passe réellement sur la route. En effet, on ne peut agir avec efficacité que si l'on est en mesure d'estimer le débit et donc de prévoir s'il y aura ralentissement. Aussi, les informations sont recueillies par deux sources : d'une part, les compteurs automatiques de la circulation routière, placés sur des sites choisis, et, de l'autre, la surveillance systématique du trafic par le biais de caméras.

La nouvelle réglementation de la gestion du trafic induite par la RPT

Le transfert des tâches de gestion du trafic à la Confédération lance d'importants défis à l'Office fédéral des routes (OFROU). Rien ne doit passer par les mailles du filet, et, justement, la gestion centralisée du trafic à l'OFROU permet d'en améliorer sensiblement la qualité. L'objectif de l'OFROU est non seulement de maintenir le niveau actuel mais aussi, à travers le label « Gestion du trafic en Suisse (VM-CH) », de relever de façon systématique les données, de les exploiter et de mettre en œuvre les mesures nécessaires dans tout le pays.

Une bonne gestion du trafic, un devoir national

L'inconvénient majeur de l'ancien système était que les systèmes de gestion du trafic de chaque canton n'étaient pas compatibles entre eux et que, par conséquent, ils ne pouvaient être reliés. Exemple classique : les embouteillages au St-Gothard. En effet, les voitures en direction du Sud qui bouchonnent devant le Gothard, dans le canton d'Uri, n'ont aucun intérêt à apprendre, à ce moment-là, qu'un engorgement les attend puisqu'il n'y a plus, à quelques kilomètres de l'entrée du tunnel, de déviation possible. Moralité : la gestion du trafic dans un pays de passage comme la Suisse doit s'inscrire dans une stratégie nationale.

La VM-CH crée un plus, à tous les niveaux

L'uniformisation des systèmes de gestion du trafic dans tout le pays n'est qu'une des nombreuses mesures visant à la rendre plus efficace au cours des années à venir. L'OFROU prévoit d'autres mesures, comme l'augmentation du volume et l'amélioration de la qualité des données qui constituent le socle de cette gestion.

L'exploitation systématique des données doit permettre de coordonner les mesures concrètes de gestion du trafic et de les rendre plus objectives. Jusqu'à présent, c'est aux cantons qu'il revenait de décider, sur la base de données disponibles, de la fermeture d'une route, de la régulation d'une jonction ou d'une limitation temporaire de la vitesse. Dorénavant, ce type de décisions seront pris sur la base de modèles informatiques, automatisés et systématiques.

Des plans de gestion du trafic pour toute la Suisse

Pour être à même de bien gérer la circulation, il faut des plans de gestion du trafic (VMP). Il s'agit d'instruments de coordination des intérêts et des mesures de tous les acteurs d'un réseau donné. Il faut savoir que le réseau routier d'une grande ville et de son agglomération est composé de routes communales, cantonales et fédérales. Et on ne peut bien gérer le trafic qu'en prenant en compte toutes les sortes de routes. Justement, les plans de gestion du trafic servent à dresser une liste de toutes les mesures de gestion de tous les acteurs d'une zone donnée et de les coordonner. Ces plans ont été arrêtés et définissent à quel moment quelle autorité prend une mesure donnée. En Suisse, on estime à une fourchette entre 50 et 100 le nombre de VMP qui seront élaborés.

La centrale de gestion du trafic à Emmen, LU

La gestion de toutes ces nouvelles tâches exige du personnel et des dispositifs techniquement complexes qui doivent être centralisés quelque part. C'est la raison pour laquelle l'OFROU a décidé de créer une centrale de gestion du trafic (VMZ-CH) pour toute la Suisse, sise à Emmen, LU. Le chef de la VMZ-CH et ses 20 à 30 employés entreront en fonction le 1^{er} janvier 2008.

Informations aux médias : Service de presse de l'OFROU tél. 031 324 14 91
